

# POUR VOTRE SÉCURITÉ, FAITES ÉLAGUER



Informations et bonnes pratiques : [www.securite-elagage.nc](http://www.securite-elagage.nc)

Nouméa, le 27 novembre 2018,

## PRÉVENTION EN PÉRIODE CYCLONIQUE : L'élagage des arbres

**Les opérateurs OPT-NC, EEC et ENERCAL, en charge d'une mission de service public, sensibilisent et rappellent aux populations l'importance de l'élagage en période cyclonique**

Dans la zone Pacifique, la menace cyclonique est un risque majeur et peut engendrer d'énormes dégâts. Les mesures de sauvegarde et les consignes de sécurité permettent d'en atténuer les conséquences. Si la saison cyclonique s'étend de novembre à avril, c'est habituellement lors des mois de **janvier, février et mars** que le risque est le plus élevé.

**L'élagage des arbres en saison cyclonique est essentiel pour éviter ces dégradations.**

Ce sont les arbres et la végétation qui génèrent le plus de dégâts sur les réseaux électriques et téléphoniques.

Lors du passage de « Vania » en 2011 et de « COOK » en 2017, **80 % des incidents sur les réseaux ont été causés par des chutes d'arbres**, interrompant la continuité des services électriques et téléphoniques.

**Pour réduire ces incidents** (ruptures de câbles, chutes de poteaux...), les **opérateurs invitent la population** à procéder à l'élagage, l'étêtage ou l'abattage des arbres situés sur leur propriété à proximité des branchements et réseaux.

Rappelez-vous que l'élagage des branchements électriques **situés sur les propriétés privées**, est à la charge du propriétaire qui est responsable des éventuels dommages causés au réseau. Les dépenses de remise en état du réseau peuvent être facturées.

## Faire appel à un élagueur professionnel formé au risque électrique

Les opérateurs recommandent à la **plus grande vigilance** lors des travaux d'élagage ou d'abattage d'arbres et demandent **aux propriétaires et/ou locataires** de se rapprocher d'un élagueur **professionnel formé au risque électrique et équipé du matériel adapté**.

**La méconnaissance du risque électrique ou l'utilisation d'un équipement inadéquat peut provoquer de graves blessures voire, provoquer la mort par électrocution.**

## Une campagne de sensibilisation commune de l'OPT-NC, EEC et ENERCAL

Pour permettre à chacun de se préparer, une campagne de sensibilisation commune aux 3 opérateurs, OPT-NC, EEC et ENERCAL, a été diffusée sur l'ensemble du territoire entre fin novembre et début décembre.

Le dispositif mis en place, invite les administrés à faire réaliser les travaux d'élagage par une entreprise spécialisée, habilitée et formée au risque électrique (norme UTE C18-510), rappelle les différentes distances à respecter entre les végétaux et les lignes (norme NF C11-201) et explique les responsabilités engagées en cas de dommage occasionné sur une ligne électrique ou téléphonique.

**Toutes les informations sont disponibles sur le site <http://www.securite-elagage.nc/>**

### Contacts Presse :



**Camille DUMARTY - OPT**

[camille.dumarty@opt.nc](mailto:camille.dumarty@opt.nc)

Tél. : 26.82.38 | Mob. : 82.77.67



**Laurence ESQUEDIN – EEC Engie**

[laurence.esquedin@engie.com](mailto:laurence.esquedin@engie.com)

Tel +687 46 35 26 | Gsm +687 78 29 23



**Nathalie KUREK - ENERCAL**

[n.kurek@enercal.nc](mailto:n.kurek@enercal.nc)

Tel +687 25 02 71 | Gsm +687 77 31 41